



COMMUNIQUE DE PRESSE DU COCETA

Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Le 6 décembre 2018,

Le COCETA est heureux du succès rencontré lors des permanences organisées dans ses antennes de Bouaye, Bouguenais, Rezé et St-Aignan de Grand-Lieu le samedi 1^{er} décembre.

En effet, dans le cadre du volet juridique de notre action nous avons convenu avec notre avocat, de saisir l'ACNUSA d'une demande d'expertise objective et indépendante par le biais d'une pétition en ligne.

L'ACNUSA, l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires, <https://www.acnusa.fr/fr/>, est un organisme officiel chargé de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien. Elle peut diligenter des études et émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales générées par le transport aérien sur / et autour des aéroports. Les éléments apportés par l'ACNUSA pourront nous être très utiles pour porter **une action juridique devant la juridiction administrative afin de faire constater le trouble de jouissance anormal** résultant des nuisances aériennes pour les riverains de Nantes Atlantique.

Cette démarche est totalement gratuite pour tous les adhérents du COCETA, leur seul engagement étant une signature citoyenne.

A ce jour, plusieurs centaines d'adhérents ont signé et nous ont communiqué leurs parcelles cadastrales.

Cette requête est toujours d'actualité. Le COCETA a besoin de la mobilisation du plus grand nombre et encourage les citoyens de rejoindre l'association.

Des permanences se tiendront aux dates suivantes :

- 7 décembre à Bouaye : réunion publique organisée par l'antenne COCETA Bouaye à Bouaye (Salle José Foulon à 20h00).
- 7 décembre : réunion publique à la salle des Fêtes de Pont St-Martin (à 19h00) au cours de laquelle aura lieu la création de l'antenne COCETA Pont St-Martin
- 8 décembre à Bouguenais : salle René Guy Cadou de 10h00 à 12h00 et 15 et 22 décembre à Bouguenais, de 10h00 à 12h00, salle Renaud Barrault aux Couëts.
- 12 janvier 2019 à St-Aignan de Grand Lieu de 10h00 à 12h00, à l'Espace de Vie Locale